

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 AVRIL 2010

COMPTE RENDU N°4

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, L'HOSTIS Stéphanie, LE DÉVÉHAT Yannick, JOUAN Isabelle, MM. ELLIAS Claude, MORAUT Philippe, ROBIN Evelyne, LE TROUHER Erwan, MARTIN Jean-Pierre, DORN Delphine, EZANIC Jean-Louis

Étaient absents excusés : DETLOF-CHAPUT Stéphanie, HOUEIX Magali, LE LIBOUX Claude

DÉCISIONS

ACHAT DE MOBILIER POUR LA MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

La médiathèque a actuellement un besoin de mobilier de rangement pour entreposer les ouvrages et les revues à disposition du public. Depuis le mois de janvier, le conseil général du Morbihan subventionne l'acquisition de mobilier des médiathèques du département sous réserve d'une dépense minimale de 1520.00 €.

Monsieur le Maire propose suivant recensement des besoins et choix par la commission, un achat de mobilier dont le montant s'élève à 1530.00 € HT.

Le plan de financement se décompose comme suit :

- **Montant de l'opération** 1 829.88 € TTC, soit 1530.00 € HT
- Subvention attendue :
 - Conseil Général (50%) 765.00 €
- Autofinancement (sur fonds propres) 1 064.88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- demande à Monsieur le Maire de solliciter la subvention du Conseil Général et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout les documents intervenant sur ce projet

RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire fait savoir que l'éclairage du terrain d'entraînement au parc des sports présente des zones d'ombre et doit de ce fait être complété.

Un devis pour des travaux éventuels a été sollicité auprès de 2 entreprises ETDE et CITEOS. Cette dernière présente l'offre la plus avantageuse.

Le montant du renforcement de l'éclairage du stade s'élève à 2804.24 € HT.

La ligue de football participe à hauteur de 50% aux travaux

Le financement de l'opération est envisagé de la façon suivante :

- **Montant de l'opération** 3 353.87 € TTC, soit 2 804.24 € HT
- Subventions attendues :
 - Ligue de football (50%) 1 402.12 €
- Autofinancement (sur fonds propres) 1 951.75 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- demande à Monsieur le Maire de solliciter la subvention de la Ligue de football et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout les documents intervenant sur ce projet

DELIBERATION POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT SOCIAUX PAR BRETAGNE SUD HABITAT

Monsieur le Maire rappelle que Bretagne Sud Habitat (BSH) s'est engagé à construire quatre logements locatifs sociaux, sur l'éco-lotissement « Les Hauts de Bellevue ». BSH sera propriétaire des bâtiments qui seront construits et en assurera ensuite la gestion et l'entretien sans intervention de la commune.

La commune s'engage, quand à elle, à rembourser les frais engagés par BSH en cas d'abandon du projet, du fait de la municipalité.

Afin de valider ce projet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- céder gratuitement les parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet
- prendre en charges l'ensemble des travaux de voirie, réseaux divers et aménagements d'espaces verts collectifs de l'opération qui resteront propriété communale, la commune en assurera par la suite l'entretien
- obtenir une subvention équivalente au montant de la participation pour raccordement aux réseaux publics communaux, prescrite lors de l'autorisation de construire.
- Cautionner l'emprunt réalisé par BSH, pour la construction des logements conjointement avec Pontivy Communauté (50% chacun)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour la réalisation de cette opération en partenariat avec BSH
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout les documents intervenant sur ce projet

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MULTI-ACCUEIL DE PLOERDUT-GUEMENE

Monsieur le Maire présente la demande formulée par l'association Multi-Accueil de Ploërdut-Guémené pour obtenir une participation de la commune aux coûts de fonctionnement de cette structure.

Cette association assure l'accueil petite enfance qui n'est pas proposé sur la commune. Trois enfants de Guern participent aux activités de cette association. L'accueil des enfants coûte à l'association 7.30€ de l'heure, les familles payent en moyenne 1.18 € de l'heure, et la CAF et la MSA participe au frais jusqu'à un plafond de 2.80 € de l'heure.

Compte tenu de la fréquentation par les enfants de Guern, 1948 heures en 2009, l'association sollicite une participation de la commune à hauteur de 4433.75 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré DÉCIDE, à 5 voix contre et 6 voix

- d'octroyer un financement de principe pour l'année 2009 à hauteur de **0.50 € par heure** soit **669.65 €**.

VALIDATION DU DEVIS DE LA REFECTION DES PORTES DU CIMETIERE

Monsieur le Maire annonce que les portes du cimetière sont dans un état déplorable et qu'une rénovation urgente s'impose. Un devis a été réalisé auprès de l'entreprise **LORANS SARL** de Pontivy. Le montant de ce devis est de **2984.02 € TTC soit 2495.00 € HT** Monsieur le Maire fait noter que le cimetière est compris dans la zone des monuments historiques et donc est soumis au contrôle de l'architecte des bâtiments de France.

Après avoir délibéré le conseil municipal DECIDE, de donner son accord pour le devis de LORANS.

QUESTION DIVERSES

CONVENTION L'ART DANS LES CHAPELLES – ÉTÉ 2010 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il vient de recevoir la convention entre la commune et l'association « L'art dans les chapelles ».

La présente convention rappelle que la commune :

- met la chapelle à la disposition de l'association du 26 avril au 10 octobre 2010,
- autorise L'art dans les chapelles, en dehors de cette période de mise à disposition et dans le cadre de ses activités de médiation, à accompagner des groupes ou des individuels en visite ou pour des ateliers dans la chapelle,
- s'engage à ouvrir au public la chapelle de Locmeltro du 9 juillet au 30 août 2010 ainsi que les 18 et 19 septembre 2010,
- aura à la date du 23 avril libéré la chapelle du mobilier présent dans la nef et procédé au nettoyage du lieu,
- accepte la garde des expositions et assure la sécurité des objets qui lui sont confiés,
- affecte du personnel pour assurer le gardiennage de l'exposition et l'accueil des visiteurs de 14 h à 19 h du 9 juillet au 30 août 2010, du mercredi au lundi inclus, et de 14h à 19h, les samedis et dimanches des trois premiers weekends de septembre. L'entrée est gratuite. Ce personnel assiste aux journées de formation qui auront lieu cette année les 7 & 8 juillet de 9 h à 18 h. Il est exceptionnellement présent, de 10 h à 13 h, dans la chapelle dont il a la charge lors du week-end d'inauguration samedi 10 et dimanche 11 juillet,
- doit informer l'association du choix du personnel au plus tard au 1^{er} juin,
- garantit l'ouverture de la chapelle et son gardiennage aux horaires indiqués ci-dessus. Si cas de force majeure, la chapelle restait exceptionnellement fermée, la commune s'engage à prévenir L'art dans les chapelles afin que les visiteurs puissent en être informés ;
- met, en cas de nécessité, et à la demande de l'association, son personnel technique à disposition, fournit et paie l'électricité,
- confie un jeu de clés de la chapelle à l'association,
- renonce en cas de sinistre à exercer tout recours contre L'art dans les chapelles et les artistes.
- s'engage à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile à l'égard des tiers et notamment des visiteurs accueillis dans le cadre de la manifestation ainsi que contre les vols : la commune s'engage en termes de sécurité à se mettre en conformité avec les règles de sécurité préconisées ou exigées par l'assureur

La participation financière de la commune s'élève à **766.29 €** et se décompose comme suit :

- **320 €** de cotisation annuelle plus une part variable de **0.153 €** par habitant,
- **220 €** de contribution forfaitaire au titre de l'assurance et de l'équipement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,
- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent saisonnier, à temps non complet, en contrat à durée déterminée, pour assurer le gardiennage et l'accueil des visiteurs,
- DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2010.

INFORMATIONS

AGENDA 21 DE PONTIVY COMMUNAUTE : DISTRIBUTION DU QUESTIONNAIRE

Monsieur le Maire présente le questionnaire élaboré par Pontivy communauté concernant « l'Agenda 21 ».

L'Agenda 21 est un programme d'actions qui vise à inscrire les territoires dans un développement durable pour le 21ème siècle. Il va permettre à Pontivy Communauté d'intégrer les préoccupations environnementales, sociales et économiques dans toutes ses actions.

Elaborer un agenda 21 est une démarche volontaire qui n'a de sens qu'avec la participation des habitants du territoire. C'est pourquoi les populations sont associées à cette démarche. Cette enquête est ainsi la première possibilité ouverte pour recueillir l'avis des personnes habitant sur le territoire de Pontivy Communauté. Le résultat de cette enquête sera diffusé aux niveaux communautaire et communal.

Cette enquête se déroule du 1er avril au 15 mai. Le questionnaire est destiné à être rempli par une seule personne, mais plusieurs personnes d'un même foyer peuvent participer à l'enquête. Des exemplaires supplémentaires peuvent être remplis via le site internet de Pontivy communauté.

Le questionnaire complété est à déposer dans les boîtes aux lettres des mairies ou de Pontivy communauté, avant le 15 mai.

Suite au questionnaire, des séances de théâtre forum animées par la Compagnie Alter-Ego, gratuites et ouvertes à tous, seront organisées, pour aider à réfléchir aux comportements de chacun. Ces forums auront lieu à Cléguérec, le mardi 25 mai à 20h30, salle des fêtes, à Noyal-Pontivy, le jeudi 27 mai à 20h30, salle Arthus et à Bréhan, le mardi 1^{er} juin 2010 à 20h30, salle des fêtes – Espace Jean Saulnier. Une soirée de sensibilisation au développement durable est également programmée le vendredi 4 juin à Le Sourn à 20h30, salle polyvalente

Ces questionnaires seront distribués à la population de Guern avec le prochain Guern Actus.

INFORMATION SUR LA REUNION DU CNAS

Monsieur le Maire fait le point sur la réunion départementale du CNAS, qui s'est déroulée le mardi 13 avril à Baud. Le CNAS est un organisme auquel la commune adhère afin que ses agents territoriaux bénéficient de prestations sociales, tels que des réductions sur les séjours de vacances et pour les cadeaux de Noël des enfants du personnel ou pour bénéficier d'un prêt à taux réduit.

Monsieur le Maire propose de faire le point sur l'utilisation de ses aides dirigées vers le personnel communal, afin de savoir si les agents sont assez sensibilisés aux aides dont ils peuvent bénéficier.

LANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2010

Monsieur LE SCANFF, premier adjoint au Maire, présente le programme de voirie 2010. Cette année l'entretien de la voirie communale concernera les routes de Ponterre, Kerroch, Locmeltro et Joli Cœur. L'appel d'offres a été lancé le 20 avril dernier, sur le site de l'association des Maires du Morbihan. Les travaux commenceront courant du mois de juin.

INFORMATION SUR LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Monsieur le Maire présente le bilan de la réunion avec Madame le Sous-préfet de Pontivy, sur les contrats uniques d'insertion (CUI). Ce type de contrat correspond pour les collectivités au contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Ces contrats de travail concernent des personnes sans emploi en difficulté de recherche d'emploi, ils sont conclus pour 6 à 24 mois avec une durée de travail minimale de 20 h. L'Etat rembourse 90 % du coût de l'emploi sur la base du SMIC horaire brut. L'aide de l'Etat peut être majorée à 95% pour les publics prioritaires.

A noter que Pontivy communauté participe au complément de financement du premier CUI sur chaque commune. Le coût résiduel à la charge de la commune devient de ce fait, nul.

Pour pouvoir bénéficier de ce contrat, il convient d'exprimer son besoin de recrutement auprès de votre pôle emploi et signer un formulaire simplifié avec le pôle emploi, avant toute embauche.

GUERN ACTUS

Monsieur le Maire rappelle que le Guern actus de mai, doit être imprimé et expédié pour la fin de semaine prochaine. Il y sera ajouté une information concernant le lotissement des « Hauts de Bellevue ».

En effet, afin de promouvoir la vente des lots du lotissement, une animation « Portes Ouvertes » sera organisée le 22 mai 2010 de 10h30 à 17h30. Toute personne intéressée pourra ainsi venir découvrir le site, et seront sur place par les élus, pour répondre à leurs questions.

BILAN DES RADARS DE PREVENTION

Monsieur Claude ELLIAS, élu référent sécurité routière présente le bilan de l'installation des radars de prévention sur la commune. Ces radars ont été posés à l'aide la collaboration de Pontivy Communauté. Cette action a été menée afin de sensibiliser la population à la vitesse.

Le programme de mesure de vitesse s'est déroulé du 4 au 25 mars dernier. Plusieurs endroits ont révélé des courbes de vitesse supérieures aux limitations. Dans le bourg les problèmes de vitesse se sont révélés au niveau du cimetière, de l'étang et devant la salle polyvalente. Monsieur le Maire propose au conseil d'étudier la possibilité d'étendre la zone 30 dans ces zones, ainsi que rue du Stade.

ANIMATION A LA MEDIATHEQUE

Madame Stéphanie L'HOSTIS, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, annonce qu'une animation à destination de la petite enfance, va se dérouler du 10 au 21 mai prochain. Des livres et des jeux adaptés seront mis à disposition des enfants.

De plus un goûter littéraire sera organisé à l'attention de tous le 19 mai.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt deux heures trente cinq.